

Fusion des collèges : les élus demandent le report

Les débats du conseil municipal se sont tenus dans une atmosphère plus apaisée, lundi. Les élus ont notamment avancé sur le dossier des travaux d'aménagement aux abords du collège Émile-Maupas.

Pour la première fois depuis plus d'un an, l'apaisement a régné lundi, à l'hôtel de ville de Vire Normandie. Dix jours après un conseil intermédiaire explosif, le calme est revenu au sein du conseil municipal.

La séance s'est ouverte sur le point qui avait irrité élus et membres du collectif de défense du collège du Val-de-Vire, jeudi 26 octobre : les travaux aux abords du collège Émile-Maupas. Alors que le département du Calvados a acté la fusion des deux collèges publics de Vire à la rentrée 2024, on ne savait toujours pas comment seraient aménagés les abords de l'établissement scolaire.

Des réunions publiques devraient être organisées

« **Il y a urgence** », s'alarmait alors le collectif. Le conseil a finalement acté, ce lundi, le recours à une équipe de maîtrise d'œuvre extérieure qui sera chargée de « **réaliser les études de conception, de monter les marchés de travaux, l'autorisation d'urbanisme et de suivre l'exécution des travaux** », explique Nicole Desmottes, adjointe au maire de Vire Normandie, qui préside la séance. Il travaillera en partenariat avec tous les acteurs impliqués dans le projet ou dans le périmètre. Des réunions publiques devraient être organisées pour informer la population.

L'objectif sera ainsi de « **fluidifier la circulation aux abords du collège et de sécuriser les différents usages : piétons, cyclistes, bus, automobilistes** », poursuit Nicole Desmottes. Le point n'a pas manqué de faire réagir l'opposition. « **La maîtrise d'œuvre va nous engager nous, la collectivité, mais pas le conseil départemental. Est-ce qu'il va aussi être partenaire du projet pour que les coûts soient partagés ?** » interroge Serge Couasnon, élu d'opposition.

« **Nous attendons une aide substantielle du Département, répond Nicole Desmottes. Mais le dossier est extrêmement complexe et nous devons être assistés par un bureau d'études pour définir les besoins. Là, ce que nous actons, c'est la méthode pour engager les démarches parce que nous n'avons plus de temps à perdre si on doit réaliser ces travaux dans le délai imparti. »**

Si la fusion des collèges est bien actée pour septembre 2024, cela signifie qu'il reste seulement dix mois pour réaliser de A à Z ces travaux d'aménagement. Un objectif trop ambitieux ? Probablement. Pascal Martin, chef de la minorité, réagit : « **Puisque les travaux ne seront pas terminés avant le printemps 2025, ça me semble impossible de prévoir une fusion pour la rentrée 2024** », pointe-t-il.

« **Une lettre est en cours de rédaction pour aborder cette question, répond Nicole Desmottes. Elle va être envoyée au Département en milieu de semaine.** » Sylvie Gelez, élue d'opposition, saisit le micro : « **Ce délai paraît nécessaire, assure-t-elle. Mais ça ne veut pas dire qu'on est d'accord avec le projet. On ne voudrait pas que ça soit compris comme ça.** »

« **Le courrier est vraiment axé sur la sécurité et le report de la rentrée dans le collège lié à ce paramètre uniquement, la rassure Annie Rossi, élue en charge des finances. Mais en aucun cas on dit que le report vaut la fermeture.** »

Les élus d'opposition réclament également un droit de regard sur la lettre qui sera envoyée. C'est accordé. Point suivant.

Noémie BAUDOUIN.

